

Joyeuses fêtes de fin d'année

Marché de Noël

Le 21 décembre, de 16h à 22h au centre ville,
animation musicale, intervention du Père Noël.

Renseignements au **06 11 51 58 88**



Les illuminations de Noël

Les décorations de Noël sont installées dans la ville. Vous pourrez découvrir de nouvelles illuminations sur la place du palais, au carrefour de l'Europe, et le rideau lumineux à la mairie.



Édito

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je voudrais à l'occasion de cet édito vous adresser à toutes et à tous mes souhaits de passer d'agréables fêtes de fin d'année et peut-être pour certains de bonnes vacances... et oui 2019 se termine...

Une année qui se termine, rien de plus banal, plus automatique, même le plus blasé ou le plus critique ne peut s'empêcher de le voir. Apercevoir un nouveau millésime peut conduire à un nouvel optimisme.

Ensuite faisons un point sur quelques actualités intéressantes pour notre cité : le tiers lieu avance, les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire ont repris, un nouveau fleurissement a été mis en place, les activités du monde associatif sont très nombreuses et variées... la magie de Noël nous attend tous petits et grands. Ayons pour quelques moments une âme d'enfant et sourions à nos voisins, nos parents, nos collègues, nos collaborateurs, nos enfants... en clair ayons une attitude positive à l'égard de celles et ceux qui nous entourent.

Par ailleurs à la fois la mise en place du permis de louer et celle de la vidéo protection vont tenter de nous aider ensemble à lutter contre de nombreux types d'incivilités. Le chemin sera long et certainement semé d'embûches mais il nous faut croire en un avenir riant pour Bellac.

En résumé, comme vous pouvez le voir, la municipalité fait tout son possible pour lutter, à son échelle, pour le « vivre ensemble ». Car, ceci est le fondement même de toute société.

Que cette fin d'année soit belle et heureuse.

Qu'elle vous apporte petits bonheurs et pourquoi pas gros cadeaux.

Que chacun d'entre vous passe un agréable moment en cette fin 2019.

Corine Hourcade-Hatte, Maire de Bellac

Une ville en mouvement... Une ville en

L'atelier du Palais : C'est parti !



Les travaux sont lancés depuis le 28 septembre 2019. Après un mois d'installation et de mise en conformité du chantier, les travaux concernant la reprise du plancher ont commencé.

L'atelier du Palais devrait être livré au mois de mars 2020.

Suite à un appel à candidature, c'est la Fédération Départementale de Familles Rurales qui a été retenue pour gérer le lieu, après un vote unanime de la CAO (commission d'appel d'offres) qui s'est réunie le mardi 12 novembre 2019. Pour rappel cette CAO est constituée d'élus de la majorité et de l'opposition.

La Fédération Départementale de Familles Rurales a également été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Nouvelle Aquitaine pour ce projet. Ce qui démontre, une fois de plus, la qualité de ce dossier.

En attendant l'ouverture, le collectif travaille et se réunit régulièrement autour de Céline Bonnet

(Familles Rurales) et Olivier Berniolles (Mairie de Bellac). Le 3^e Repair Café (atelier de réparation pour lutter contre l'obsolescence programmée et aider les participants à réparer des objets cassés) a eu lieu le 23 novembre. La société SO EASY World (fabricant d'imprimantes 3D basé à Bessines-sur-Gartempe) était associée à la démarche pour présenter les possibilités qu'offriront les imprimantes du futur Tiers Lieu.

Un 4^e Repair Café aura lieu le 21 décembre 2019 pour le Marché de Noël, et bien d'autres projets mûrissent et avancent : ateliers parents/enfants, conférence et lectures autour de la lutte contre la radicalisation, médiation numérique, ateliers bien être, ateliers coutures, formation pour les personnes en recherche d'emplois, démarche éco-citoyenne, etc...

Aujourd'hui une trentaine de personnes gravitent autour de ce projet et les différentes réunions attirent à chaque fois une quinzaine de citoyens et d'élus aux profils très variés (travailleurs indépendants, associations, commerçants, retraités, ou citoyens voulant juste faire bouger Bellac).

N'hésitez pas à les rejoindre !!! Contacter M. Berniolles au **05 55 68 10 61** ou par mail oberniolles@mairie-bellac.fr

Maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

Rappel de quelques étapes et points d'actualité :

- Le bail entre la présidente de l'association Avenir et Santé sur le Pays de Bellac et le directeur général de la SELI a été signé le 25 octobre 2018. Le début des travaux a pu alors intervenir.
- La phase de désamiantage est effective depuis le 6 juin 2019.
- La phase de démolition est intervenue en suivant. Lors de cette dernière, suite au démontage du plafond est apparue une poutre très abîmée; comme sur tous les chantiers de rénovation, on découvre la structure une fois la démolition effectuée. Dans ce contexte le chantier a été interrompu et une consultation lancée pour recruter un cabinet à même de réaliser un diagnostic de la structure et d'apporter les préconisations nécessaires. Le cabinet DEFRETIN a été retenu en juillet 2019 (décision présentée lors du conseil municipal du 17 septembre 2019). Cette étude a donné lieu à des rencontres entre les différents intervenants afin de finaliser les solutions à mettre en place pour conforter l'édifice.
- L'entreprise SOCOLIM (maçonnerie) a repris ses travaux le 25 novembre 2019.
- Les autres entreprises vont recalculer leur calendrier en fonction de ce redémarrage.

Mégots et papiers gras

Les classes de 5^e du Collège Louis Jouvot ont, avec leurs professeurs, mené une opération "propreté" sur quatre sites de la commune : champ de foire, rue du Coq, rue des Rochettes, quartier de la gare. Le but était d'évaluer le nombre de déchets.

Malgré les nombreuses poubelles et les containers installés en ville, le résultat est effarant : 4500 mégots et 25 kg de papier gras collectés !

Les élèves ont ainsi démontré qu'une prise de conscience est nécessaire quant à la propreté en ville. La citoyenneté et le bien vivre ensemble dépendent aussi de notre environnement.



Territoire ornithologique protégé

L'homme n'est rien sans la nature qui l'entoure. Nous avons la chance de vivre dans une ville à la campagne et plus que quiconque, nous devons préserver notre patrimoine naturel. C'est la raison pour laquelle, la municipalité va prochainement signer avec le Conservatoire Limousin des espèces naturelles une convention permettant de créer une zone naturelle protégée au niveau ornithologique. Celle-ci, dûment définie et cartographiée, se situerait sur les « Côtes » et les rives du Vincou sur toute sa traversée dans la commune.

En seulement 30 ans, 421 millions d'oiseaux ont disparu, non pas sur Terre mais seulement en Europe ! (étude publiée dans le journal scientifique Ecology Letters).

Environ un tiers des oiseaux ont disparu de nos campagnes ces vingt dernières années, selon les observations du CNRS et du Muséum d'histoire naturelle.

Ce territoire qui s'étend essentiellement sur les flancs de la cité médiévale, aux abords du cœur de ville bénéficiant d'un parcours pédestre délimité, est déjà un espace naturel à lui seul. La chasse n'y est pas pratiquée et le travail de l'Homme consiste seulement à un entretien dont une grande partie sans machine.

Ce projet pourra être adossé au développement des activités de pêche et avec le Tiers Lieu puisque certains acteurs de ce site dédié à la co-construction de projets citoyens envisagent de recueillir les données ornithologiques sur l'espace protégé envisagé. A terme, une publication pourrait voir le jour et une banque photo permettrait de l'illustrer.

Ce sera également un outil pédagogique et l'aide du Conservatoire sera ici précieuse.

Déjà 69 espèces ont été observées ou entendues dans ou aux abords de la zone identifiée. Toutes ne sont pas nicheuses, certaines étant même sur une route migratoire. Il est cependant probable que faute d'observations ornithologiques dignes de ce nom, d'autres oiseaux pourraient encore être identifiés.

D'autres types d'actions peuvent être menées avec les écoles, la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, les associations. Un parcours initiatique est envisageable avec des panneaux explicatifs. Une approche photographique sera encouragée. Un développement touristique peut être envisagé.



La pêche associative et la protection des rivières

L'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) de Bellac est parmi les 52 associations de la Fédération Départementale une des rares à avoir maintenu ses effectifs malgré des conditions de plus en plus difficiles. Pour remédier aux difficultés d'accès aux cours d'eau, ainsi qu'à la raréfaction du poisson, notre AAPPMA met en place des parcours aménagés « pêche à la truite » sur la commune de Blanzac et de Blond, carpe et carnassiers sur le barrage de Chaume, initiation à la pêche sur le Vincou au parc Aimé Vallat.

A long terme la pratique de la pêche est étroitement liée à l'aménagement par les bénévoles de parcours spécifiques. Tous les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche devraient s'impliquer dans la protection des cours d'eau. Cependant, malgré tous les adhérents sur lesquels notre association pourrait compter, les pêcheurs, à eux seuls, ne pourraient pas assurer l'entretien ni surveiller l'ensemble des cours d'eau dont nous avons la responsabilité.

C'est à nous tous, pêcheurs, promeneurs, riverains de nous mobiliser pour la préservation de ce bien commun: la biodiversité de nos cours d'eau. C'est pour cela que notre AAPPMA a mis en place des panneaux d'information pour permettre le signalement des pollutions et des assèchements.

L'initiation à la pêche peut être, auprès des jeunes, une motivation à la protection de nos cours d'eau et un moyen de reconnecter les enfants avec le milieu naturel.

Cette année notre AAPPMA, comme les années précédentes, est intervenue à l'école des Rochettes pour expliquer le rôle d'une AAPPMA dans la protection des rivières.

Toute l'année, des bénévoles proposent sur rendez-vous, au parc Aimé Vallat à Bellac, une initiation à la pêche. Ils ont également accompagné des groupes, le Centre Aéré, des adultes de l'ARHEA et de REMPART.

Si vous voulez vous aussi devenir acteur de la préservation de nos cours d'eau, vous impliquer dans la gestion de la pratique de la pêche et transmettre à vos enfants ou petits enfants ce lien avec nos rivières, vous pouvez nous contacter au **06 41 39 90 98. Jean Tinlot - Président de l'AAPPMA de Bellac.**

Le label « Village Accueil »

Le mardi 3 décembre, la ville de Bellac a reçu le label «Village Accueil» du Pays Haut-Limousin niveau 2 macarons. Cette labellisation met en avant le travail de la mairie et de l'association AVF (Accueil des Villes Françaises) pour recevoir au mieux les nouveaux arrivants et leur donner les informations nécessaires pour faciliter leur arrivée. La commune connaît un taux de rotation non négligeable et il est important d'accueillir les nouveaux arrivants dans les meilleures conditions et cette labellisation est encouragement et une reconnaissance du travail mis en place.

Restos du Cœur

La campagne hiver a été lancée depuis le **28 novembre**.

Distribution alimentaire **les jeudis** de 9h30 à 11h30 et de 14h à 15h30.

Loto

Le **12 décembre**, par l'Amicale Loisirs, au Centre Culturel Municipal, à partir de 14h.



Destockage de vêtements

Le **14 décembre** de 9h à 16h par la Croix Rouge, à la Maison des Associations.

Renseignements au **06 81 69 06 66**.



Ecole de Musique

L'audition de Noël des élèves de l'école de musique se tiendra le **samedi 21 décembre** à 14h et l'audition d'hiver, le **mercredi 19 février** à 16h à la Médiathèque Jean Giraudoux. Entrée libre.

Renseignements au **05 55 60 89 40**.



Concert de Noël

Le **21 décembre**, à 18h au Théâtre du Cloître, organisé par L'Harmonie Bellac.

Renseignements au **06 81 61 22 50**.



Don du Sang

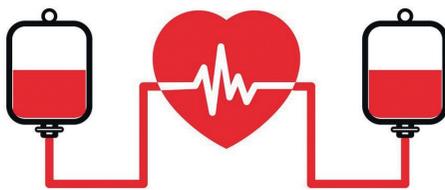
Le **26 décembre** au Centre Culturel Municipal, de 15h à 19h.

Soirée du 31 du Secours Catholique

Dîner festif pour fêter ensemble la nouvelle année le **31 décembre**, à partir de 20 heures, au Centre Culturel Municipal. **Inscriptions jusqu'au 26 décembre** auprès de Madame Chabroux, tél. **05 55 68 08 83**.

Don du Sang

Le **10 janvier 2020** au Centre Culturel Municipal, de 15h à 19h.



Challenge Kid Roller et du Championnat Indoor

Le **12 janvier 2020** par l'association Bellac Roller's, de 9h45 à 17h, au gymnase des Rochettes.

Renseignements au **06 15 13 04 79**.

Spectacle musical

Le **25 janvier 2020** à 16h, « **Tic Tac Tock** », par la Compagnie Zirk théâtre, au Théâtre du Cloître.

Renseignements au **05 55 60 87 61**.

Repas des Aînés

Le **29 janvier 2020** au Théâtre du Cloître. Il concerne les personnes âgées de 70 ans et plus.

Les personnes domiciliées sur le territoire de la commune qui remplissent les conditions d'âge pour pouvoir participer à ce repas qui n'aurait pas reçu d'invitation peuvent venir retirer un imprimé auprès de l'accueil de la mairie (tél. **05 55 68 10 61**).

Repas Dansant

Le **1^{er} février 2020** par l'association « **Ainsi Danse** » sur le thème du carnaval au Centre Culturel Municipal.

Théâtre

Le **4 février 2020**, « **Rester dans la course** » par la Compagnie la sœur de Shakespeare, au Théâtre du Cloître à 20h.

Renseignements au **05 55 60 87 61**.

Spectacle musical

Le **21 février 2020**, « **Fantaisie du Comte d'Orfraie** », à 20h, au Théâtre du Cloître.

Renseignements au **05 55 60 87 61**.

Stage

« Espèce de Clown »

Le **2 et 3 mars 2020**, toute la journée au Théâtre du Cloître, inscription dès maintenant au **05 55 60 87 61**.



Message de La Poste

Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident du travail pour les facteurs. Voici quelques gestes de précaution qui vous permettront d'éviter les risques d'agression :

- Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété.
- Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette soient accessibles pour votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.
- Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.
- Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.



Opération Vacances

Durant toute l'année, la ville Bellac met en place une opération sécurité vacances.

Voici quelques conseils :

- pensez à faire vider votre boîte aux lettres,
- laissez un double de vos clés, le numéro de téléphone (portable) à une personne de confiance,
- faites ouvrir les volets côté rue.



La police municipale (tél. **05 55 68 18 00**), sur votre demande, effectuera une surveillance régulière de toute maison laissée vacante.

Elle invite également les riverains à lui signaler toute anomalie dans leur quartier.

Monoxyde de carbone

Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus :

www.prevention-maison.fr



Cabinets d'infirmiers

Terrade-Bonneau-Corduan
05 55 68 12 87

Lavergne-Bouallagui-Perotte
05 55 60 41 86

Le Coz-Genty-Chauviré
06 81 23 56 51

Laboratoire d'analyses

15, avenue de la Libération
Tél. **05 55 60 28 28**

Lundi au vendredi : 7h30-19h.
Samedi : 7h30-13h.

Le mot de l'opposition

Vous souvenez-vous du fiasco de la fameuse salle des congrès ?

Projet fastueux qui fut abandonné mais, qui coûta 46897 € de frais d'études aux contribuables Bellachons !

Nous proposons, nous, de réhabiliter et d'agrandir le CCM de la rue des Rochettes. La maire nous répondait alors que c'était impossible vu la vétusté des locaux et l'absence de foncier.

Et voilà que la municipalité lance un appel d'offre pour maîtrise d'ouvrage pour agrandir ce CCM... alors que le Conseil Municipal ne s'est jamais prononcé sur ce projet, que les crédits de réalisation n'ont pas été votés !

TOUT CELA N'EST GUERE SERIEUX !
Concernant la Maison de Santé, promise pour septembre 2018, les travaux sont arrêtés depuis juillet... nous apprenons qu'un cabinet vérifie la « solidité de la structure »... il est grand temps !
TOUT CELA N'EST GUERE SERIEUX !
Il n'est pas très sérieux, non plus, de vouloir installer un 1/3 LIEU au dernier étage de la médiathèque... qui néanmoins devrait coûter 400 000 € d'argent public.

Groupe UG

Pharmacies de garde

Dimanche 15 décembre :
LAMOUREUX - 05 55 68 10 52

Dimanche 22 décembre :
PAILLER - 05 55 68 15 86

Mercredi 25 décembre :
PAILLER - 05 55 68 15 86

Dimanche 29 décembre :
CHEVALIER - 05 55 68 75 87

Mercredi 1^{er} janvier 2020 :
CHEVALIER - 05 55 68 75 87

Déneigement

Il est rappelé qu'il appartient à chaque propriétaire de procéder au déneigement du trottoir devant sa maison afin d'éviter les chutes et accidents.